

Opération Parrainage



4 ETAPES

POUR DEVENIR PARRAIN

- 1** Recommandez nous et parlez de nos programmes en cours
- 2** Remplissez et retournez nous le coupon de parrainage, en indiquant vos coordonnées et celle de vos filleul(e)s
- 3** Votre filleul(e) **concrétise son projet immobilier chez le notaire**
- 4** C'est **OFFICIEL !!** Vous êtes Parrain !! Félicitation !!
Vous recevrez un chéquier Kadéos pour vous faire plaisir !!

1 er Parrainage

500 €

2 ème Parrainage

700 € de plus

3 ème Parrainage

1000 € de plus

Exemple : Cumulez 2200€ pour 3 Parrainages



Opération :

500 €

Le Parrain (ses coordonnées)

Nom:

Prenom:

Adresse:

.....

Téléphone:

Email :

Le Filleul (ses coordonnées)

Nom:

Prenom:

Adresse:

.....

Téléphone:

Email :

Opération :

Le Parrain (ses coordonnées)

Nom:
Prénom:
Adresse:
.....
Téléphone:
Email :

750 €

Le Filleul (ses coordonnées)

Nom:
Prénom:
Adresse:
.....
Téléphone:
Email :



Opération :

Le Parrain (ses coordonnées)

Nom:
Prénom:
Adresse:
.....
Téléphone:
Email :

1000 €

Le Filleul (ses coordonnées)

Nom:
Prénom:
Adresse:
.....
Téléphone:
Email :



Règlement et Conditions de participation :

La société La Maison Familiale de Provence (ci-après « l'Organisateur ») société inscrite au RCS de Marseille sous le numéro B 309 123 479, dont le siège social est au 141 avenue du Prado, 13008 Marseille, organise une opération de parrainage réservée aux personnes

majeures qui résident en France métropolitaine. Pour participer à l'offre de parrainage, il suffit : - de se procurer un bulletin de participation - de remplir lisiblement et complètement le bulletin de participation avec des informations exactes et à jour - de fournir les coordonnées de ses filleuls (3 maximum avec des données exactes et à jour) - de dater et de signer le bulletin - d'adresser le bulletin dûment rempli par courrier à l'adresse : LA MAISON FAMILIALE DE PROVENCE - 141 avenue du Prado, 13008 Marseille. Pour

chaque parrainage d'un filleul validé, le parrain recevra : un carnet de chèques cadeaux Tickets Kadeos® Infini d'une valeur commerciale totale de 500 € TTC pour le premier filleul validé, de 700 € TTC pour le deuxième filleul validé et de 1 000 € TTC pour le troisième et dernier filleul validé. Les conditions d'utilisation des chèques cadeaux Ticket Kadeos sont consultables à

<http://www.ticket-kadeos.fr> ainsi que sur les chèques eux-mêmes. La validation du parrainage interviendra au jour de la signature par le filleul d'un acte de vente afférent à l'un des programmes immobiliers de l'Organisateur sous réserve de l'absence de toute renonciation par l'acheteur et la validation définitive de la vente. Pour valider un parrainage, il convient de respecter les conditions suivantes : La participation doit être conforme au présent règlement, l'envoi du bulletin de participation doit être antérieur à la date de signature de l'acte de vente déclenchant la validation du parrainage (cachet de la poste faisant foi). Si l'un des filleuls désignés a déjà été client de l'Organisateur, le parrain en sera informé et le parrainage ne pourra s'appliquer en cas de nouvel achat par ledit filleul.

La participation à l'Opération ne pourra être valide que si le filleul contacte l'Organisateur en vue d'un achat sans intermédiaire d'une personne pouvant prétendre à rémunération. Si les coordonnées d'un même filleul étaient communiquées par plusieurs parrains, le bulletin de participation pris en compte sera celui qui aura été réceptionné en premier par l'Organisateur (le cachet de la Poste faisant foi). Les participants garantissent avoir obtenu l'accord préalable des filleuls désignés pour transmettre à l'Organisateur leurs données personnelles. Ils garantissent l'Organisateur contre tout recours à ce titre. Conformément au Règlement Communautaire sur le traitement des données personnelles (RGPD), les parrains et les filleuls disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de suppression, de portabilité des données les concernant, sur simple demande écrite adressée à La Maison Familiale de Provence, 141 avenue du Prado, 13008 Marseille. Les données collectées sont obligatoires pour communiquer avec les parrains et les filleuls et valider leur participation à l'opération. Elles ne serviront qu'à la mise en œuvre de la présente opération et seront conservées uniquement pendant la durée de celle-ci. En cas de difficulté vous avez la possibilité de saisir la CNIL (www.cnil.fr). Maison Familiale de Provence-